



CONCOURS TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL – 2004
Spécialité : « Administration Générale »

Epreuves écrites d'admissibilité du 15 septembre 2004

Réponses à trois à cinq questions sur les finances, les budgets
et l'intervention économique des collectivités territoriales

Durée : 3 H

Coefficient : 3

Répondez aux 5 questions suivantes, au moyen de développements construits (il n'est pas obligatoire, pour autant, de recourir à un plan académique matérialisé).

QUESTION 1 : Les différents systèmes de fiscalité locale de l'Union Européenne doivent-ils être harmonisés ? Quel rôle pourrait ainsi jouer la fiscalité locale dans la répartition des ressources au sein des territoires nationaux et dans l'Union Européenne ?
(4 points)

QUESTION 2 : Quel est le rôle de l'emprunt dans les finances locales ? Dans quelle mesure peut-il constituer une ressource dans l'action publique locale, et selon quels critères l'endettement des collectivités locales est-il contrôlé ?
(4 points)

QUESTION 3 : Les principes fondamentaux qui régissent les finances publiques locales et l'élaboration des budgets locaux sont-ils toujours en adéquation avec les objectifs qu'impose l'action des collectivités locales au territoire ?
(4 points)

QUESTION 4 : L'annualité budgétaire constitue-t-elle un cadrage trop restrictif de l'action des collectivités locales ou constitue-t-elle au contraire une ultime précaution contre les dérives éventuelles des financements pluriannuels qu'exige parfois l'action au territoire ?
(4 points)

QUESTION 5 : Les disparités fiscales entre les communes doivent-elles être corrigées à tout prix ? Quel rôle peut jouer l'intercommunalité dans la recherche de péréquation entre ces collectivités locales ?
(4 points)